



POUR UNE PARTIE DE PÊCHE EN RIVIÈRE,  
rendez-vous sur la **TERNOISE!**



Découvrez la pêche à la truite  
en famille !



# Une partie de pêche sur la Ternoise... et pourquoi pas ?

Grâce à la mise en commun des parcours de pêche (appelée réciprocité) de quatre associations de pêche sur la Ternoise, vous avez la possibilité de pêcher librement sur 37 km de berges. Réputées pour leurs parcours de 1<sup>er</sup> catégorie, riches en salmonidés issus de la reproduction naturelle et en grands migrateurs (saumons d'Atlantique et truites de mer), vous aurez tout le loisir de vous épanouir dans différentes techniques telles que la pêche à la mouche, la pêche aux leurres, la pêche au toc... Pour une journée, un week-end ou toute une semaine, la pêche d'aujourd'hui s'adapte à toutes vos envies !

## Des cartes de pêche qui vous ressemblent !

- Carte majeure** si vous avez plus de 18 ans.
- Carte mineure** si vous avez entre 12 et 18 ans.
- Carte découverte** si vous avez moins de 12 ans.
- Carte découverte femme**
- Carte journalière** si vous pêchez une journée.
- Carte hebdomadaire** pour pêcher pendant 7 jours.



Attention, pour profiter de la réciprocité, vous devez acheter une carte de pêche auprès d'une association de pêche dite « réciprocitaire » du Pas-de-Calais ou d'une carte avec un timbre interfédéral URNE (Union Réciprocitaire du Nord Est). Consultez les tarifs sur [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr) ou sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

## Apprendre à pêcher

Envie de vous initier à la pêche ? Seul, entre amis ou en famille, petits et grands, découvrez le plaisir de ce loisir nature ! La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais vous propose une série d'initiations gratuites pour tous avec prêt du matériel tout au long de l'année.

## Je pêche, je respecte mon environnement

- Je m'assure que le stationnement de mon véhicule est non-gênant,
- Je reprends mes déchets,
- Je veille à ne pas dégrader et à refermer les clôtures,
- Je n'interviens pas sur la végétation au bord des cours d'eau.

## S'équiper

Une partie de pêche improvisée ? Sachez que le territoire de la Ternoise compte deux magasins spécialisés dans la location et / ou la vente de matériels et de cartes de pêche : *Au canari* à Hesdin et *La Boutique du Ternois* à Saint-Pol-sur-Ternoise. Contacts au verso.

Plus d'infos sur [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr)

## Ce qu'il faut savoir pour pêcher sur la Ternoise

Pour pouvoir pêcher sur les parcours réciprocitaires de la Ternoise, il est nécessaire de posséder une carte de pêche fédérale d'une des 4 AAPPMA réciprocitaires présentes sur le territoire ou d'une AAPPMA réciprocitaires du département ou de posséder une carte interfédérale avec le timbre URNE. Le pêcheur accepte la réglementation en vigueur et doit s'en tenir informé. En cas de non respect, il s'expose à une exclusion de l'AAPPMA et / ou à une amende... La pêche sur la Ternoise est autorisée du 2<sup>e</sup> samedi du mois de mars au 3<sup>e</sup> dimanche de septembre inclus. Une demande est actuellement en cours pour une prolongation de 2 semaines, merci de consulter régulièrement [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr) afin de connaître l'avis des services de l'État. Retrouvez toute la réglementation sur [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr)

### Règlement des associations de pêche réciprocitaires de la Ternoise

- L'utilisation de la gaffe est interdite, l'utilisation d'une épuisette est recommandée.
- L'hameçon triple est interdit au flotteur ou au posé.
- L'amorçage est interdit (granulés, amorces spéciales truites...).
- Pêcher en marchant dans l'eau est interdit sauf sur l'AAPPMA d'Auchy-les-Hesdin qui l'autorise à partir du dernier dimanche de mai.
- Pour les salmonidés, le nombre de captures est fixé à six poissons dont une Truite Fario par jour et par personne, sauf pour l'AAPPMA d'Hesdin dont le nombre de captures est fixé à six truites toutes espèces confondues.
- Taille légale de capture de la Truite Fario : 25 cm.

Les règlements sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année, nous vous invitons à consulter régulièrement les arrêtés publiés en Mairie ainsi que les règlements propres à chaque AAPPMA sur : [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr)

### Les « Grands Salmonidés »

La remise à l'eau des saumons d'Atlantique et des truites de mer est obligatoire. La prolongation automnale ne s'applique pas sur la Ternoise. Attention, la réglementation risque de changer courant 2015. Merci de consulter régulièrement le site [www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr).

Pour toute information sur la réglementation pêche, merci de contacter :

**Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais**  
2, résidence de France • Rue Émile Zola • BP 241 • 62407 BÉTHUNE cedex  
Tél. 03.21.01.18.21 • Fax 03 21 66 21 26 • [contact@pecche62.fr](mailto:contact@pecche62.fr)  
[www.pecche62.fr](http://www.pecche62.fr) • [fdaappma.pasdecalais](https://www.facebook.com/fdaappma.pasdecalais)

Afin d'obtenir plus d'informations sur les hébergements et la restauration à proximité des parcours, n'hésitez pas à vous rapprocher de :

**Office de Tourisme des 7 Vallées**  
Hôtel de Ville • Place d'Armes - 62140 HESDIN  
Tél. 03 21 86 19 19 • Fax 03 21 86 04 05 • [contact@tourisme-7vallees.com](mailto:contact@tourisme-7vallees.com)  
[www.tourisme7vallees.com](http://www.tourisme7vallees.com) • [tourisme7vallees](https://www.facebook.com/tourisme7vallees)

**Ternois Tourisme**  
Place de l'Hôtel de Ville • 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
Tél. 03 21 03 46 16 • [contact@ternois-tourisme.com](mailto:contact@ternois-tourisme.com)  
[www.ternois-tourisme.com](http://www.ternois-tourisme.com) • [ternoistourisme](https://www.facebook.com/ternoistourisme)

La « FDAAPPMA62 », « l'Office de Tourisme des 7 Vallées » et « Ternois Tourisme » ne pourront être tenus pour responsables des erreurs ou omissions ayant pu se glisser dans ce document.

Cette opération a été réalisée avec le concours financier de la Région Nord - Pas-de-Calais et de l'Union européenne (Programme LEADER 7 Vallées-Ternois)





### Légende

- Hesdin Commune
- Réseau routier
- Parcours 1<sup>re</sup> catégorie qui, sans la réciprocité, nécessite la carte de pêche de l'AAPPMA gestionnaire
- Linéaire privé, non accessible sans l'accord du propriétaire
- Parcours réciprocaire parcours mis en commun entre plusieurs associations, accessible avec une carte de pêche d'une AAPPMA réciprocaire ou interfédérale URNE
- Parcours fédéral parcours accessible à tous détenteurs d'une carte de pêche du Pas-de-Calais ou interfédérale URNE
- AAPPMA (voir tableau ci-contre)
- Office de Tourisme
- Parcours Carpe de nuit « No Kill » Merci de vous référer à l'arrêté préfectoral pour connaître les parcours et les dates concernés
- Parcours « No Kill » : remise à l'eau obligatoire du poisson Merci de vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA pour connaître les parcours ou les espèces concernés
- Mise en réserve : pêche interdite Merci de vous référer à la signalétique sur place

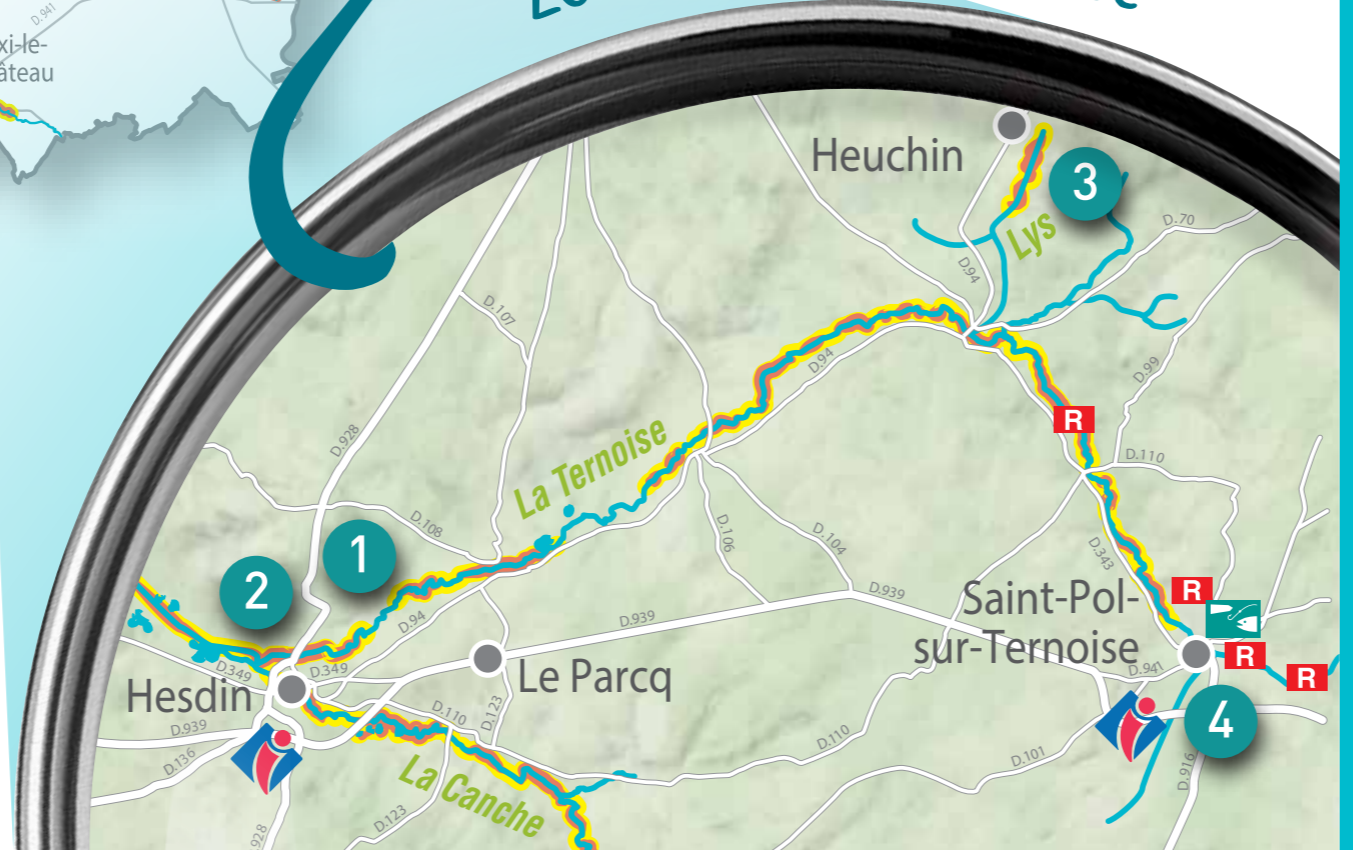


Flashez ce code !  
et devenez un fan  
de notre page Facebook  
Pêcherenrivière



7 Vallées Ternois, c'est ici !

zoom sur la Ternoise



## Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réciprocaires sur la Ternoise

Commune	AAPPMA	Contact
1 Auchy-les-Hesdin	L'Alciaquoise	Président : Jean-Paul WAROT Tél. Mobile : 06 45 49 59 29 Courriel : jean-paul.warot@orange.fr
2 Hesdin	Les Pêcheurs Hesdinois	Président : Alain DELATTRE Tél. Mobile : 06 30 31 22 41 Courriel : leroy.bernard@akeonet.com
3 Heuchin	La Truite du Faux	Président : Jean-Pierre CHEVALIER Tél. Mobile : 06 73 05 42 05 Courriel : jeanpierrechevalier@wanadoo.fr
4 Saint-Pol-sur-Ternoise	La Gaule Populaire	Président : Jean-Claude DUPUIS Tél. Mobile : 06 27 30 19 05 Courriel : jean-claude.dupuis@peche62.fr

### Où acheter ma carte de pêche ?

- Cliquez, imprimez, pêchez : [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)
- L'Office de Tourisme des 7 Vallées à Hesdin dispose d'une borne Internet pour la vente de cartes de pêche par Internet (ouverture du mardi au samedi, d'octobre à mars et du mardi au dimanche et jours fériés, d'avril à septembre).
- Auprès d'un dépositaire :



Commune	Lieux - contact	Coordonnées
Anvin	Café Tabac - Chez Rachele	109, rue de Fruges - Tél. 03 21 03 42 97
Auchy-lès-Hesdin	Mairie	2, rue de la Besace
Hesdin	Jean-Paul WAROT	43, rue d'Hesdin - Tél. : 03 21 04 63 02
	Au Canari	22, av. François Mitterrand - Tél. : 03 21 86 96 19
Hesdin	Le Mely Johnson	Av. François Mitterrand - Tél. : 03 21 86 36 60
	Jean-Pierre CHEVALIER	42, rue d'Hesdin - Tél. : 06 73 05 42 05
Huby Saint-Leu	Auberge du Cheval Blanc	Rue Lemercier - Tél. : 03 21 86 84 53
Saint-Pol-sur-Ternoise	Boutique du Ternois	20, rue d'Hesdin - Tél. : 03 21 03 01 85 Tél. Mobile : 06 98 90 68 16
	Café « Au canon paisible »	Rue de Fruges - Tél. : 03 21 03 01 94

Nous vous conseillons d'appeler le dépositaire avant de vous déplacer afin de vérifier la disponibilité de la carte de pêche souhaitée.